

La cybercriminalité en débat



La cybercriminalité en
débat

Instaurer un organisme spécifique tel qu'une commission nationale indépendante pour la lutte contre la cybercriminalité est l'une des recommandations principales des intervenants, lors de la journée d'étude sur la cybercriminalité organisée le 14 décembre 2014, au centre des œuvres sociales de la wilaya, par l'ordre des avocats au barreau de Tizi-Ouzou.

Une journée où l'aspect préventif et le principe de sensibilisation sur ce phénomène, qui tend à prendre de l'ampleur, ont été mis en avant. Le thème, d'actualité, est un risque auquel il n'est pas possible d'échapper, notamment avec la recrudescence de l'utilisation des outils informatiques et autre procédés de sauvegarde des données issues du développement.

Parmi les intervenants dans cette journée d'étude, et après avoir présenté les aspects juridiques de la cybercriminalité, le bâtonnier, M. Chellat Smaïn, a largement abordé «les structures de lutte contre la cybercriminalité». Il a d'ailleurs profité de l'occasion pour rappeler qu'en Algérie, il n'existe pas de structure ou d'organe bien précis, indépendant et organisé pour la lutte contre ce fléau. Chose qui rend d'ailleurs la lutte contre la cybercriminalité encore plus difficile, estimera-t-il. Le conférencier ajoutera que cette carence se combine au fait que «côté législation les lois existantes ne suffisent pas».

L'intervenant tout en rappelant que la mission est actuellement affectée aux services et équipes de la Gendarmerie et de la Sûreté nationales, a expliqué qu'il serait souhaitable, vu le développement du crime «informatique» que «le législateur mette en place un organe spécifique pour se pencher sur la question».

Le bâtonnier appellera d'ailleurs à la mise en place d'une commission nationale de lutte contre la cybercriminalité. Un organisme comme il en existe d'ailleurs un peu partout dans le monde. L'intervenant cite à cet effet l'exemple des USA avec la création d'Interpol, ou de l'Union européenne avec, entre autres, l'Europol. Une organisation des mécanismes qui facilitera la lutte contre la cybercriminalité, mais aussi, et dans un travail de prévention, permettra de délimiter les infractions commises.

Le bâtonnier classera les crimes informatiques en quatre (04) catégories :

- les infractions informatiques (telle la falsification),
- les infractions du contenu (la pornographie infantile, les propos racistes, la propagande et l'incitation au djihadisme),
- l'atteinte à la propriété culturelle protégée et,
- en dernier lieu, l'atteinte à la confidentialité, à l'intégrité et aux données d'un système donné.

Le bâtonnier a par ailleurs souligné, lors de son intervention, la difficulté de surveiller, de contrôler et de lutter contre le fléau. Ceci, a-t-il expliqué, étant donné que sur le terrain le travail est compliqué par des facteurs spécifiques à la cybercriminalité. Il citera d'ailleurs le caractère vaste du réseau informatique, la rapidité avec laquelle l'infraction est commise ne laissant pratiquement aucune trace, en plus de la difficulté de rassembler des preuves. De son côté, Amrane Naït Ali, avocat et enseignant à la faculté de droit de Boukhalfa, a insisté sur la nécessité d'une large sensibilisation, à l'égard des utilisateurs, notamment les adolescents, des technologies de l'information et de la communication. Une sensibilisation qui permettra de prévenir ce genre de crimes punis par la loi. Au terme de sa communication, inscrite sous le thème de ''L'atteinte à la vie privée dans le cadre de la cybercriminalité'', il affirmera que le danger guette le pays suite à une menace grandissante du crime informatique. Ceci, alors que «notre pays n'est malheureusement pas prêt à y faire face», conclura-t-il.

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.depechedekabylie.com/evenement/146226-la-cybercriminalite-en-debat.html>
Par Tassadit. Ch